

COMITE D'INTERET LOCAL LA SEYNE OUEST ET SUD



B.P 60222 – 83511 LA SEYNE SUR MER Cedex

Permanences du CIL, les 1ers et 3èmes lundis de chaque mois de 17h à 19h
Maison Bouvet, 114 Chemin des Moulières à La Croix de Palun

☎ : 06 70 88 10 78

Adresse courriel : cillaseyneouestetsud@orange.fr

Site Internet du CIL : <http://www.cilseyneouestetsud.fr>

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 enregistrée sous le n° W832002045

La Seyne sur Mer le 27 mai 2015

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU

Samedi 16 mai 2015 - restaurant « le rivage » à Fabrègas

Référence à rappeler : N°20150527/41-CILLSOS/CLFPJCB

Membres présents : Mmes : S. ARDOUIN – J. FEMENIA – C. LEGER – A-M. MURAT – J. PAOLI et MM. J-C. BARDELLI – J. GATEL – L. GUYOT – J. MEDURI – F. POURCHIER – A. ROZES – D. VIGLIETTI

Excusés : Mmes H. BERENGER et MM. A. BISCOS – A. BONNET – G. MATHIEU – P. ROUME – G. TOURRIER

🇫🇷 9h00 Le Président ouvre la séance.

1 – Nécrologie : C'est avec une profonde émotion que nous avons appris le décès de M. **André GARNIER**, ancien membre du Bureau du CILLSOS. Nous lui rendons ici un dernier hommage et prions ses proches de bien vouloir accepter nos condoléances les plus attristées.

2 – Projet : A Fabrègas, le sentier privé menant aux plages du Jonquet sera fermé : 2 portails seront posés en haut et en bas des chemins du Baou Rouge et des Crêtes empêchant la circulation des véhicules et des piétons dans ce lotissement privé. La mise en place d'un panneau indiquant le début du chemin de littoral par la corniche a été demandée à la mairie.

3 – Affichages : La municipalité n'a pas à ce jour répondu au courrier du CILLSOS concernant l'autorisation de poser des affiches sur le domaine public. Pas de réponse, la demande est considérée comme acceptée.

4 – Fabrègas : 4 membres du Bureau participeront au comité de gestion du domaine de Fabrègas le vendredi 29 mai à 9h30.

5 – Vide-greniers : Le président envoie un courrier au maire pour le remercier d'avoir autorisé le vide grenier du 25 avril et d'avoir aidé à son installation. Prochain vide-greniers prévu le 20 juin au même endroit.

6 – Dernière heure : Selon les informations relayées par le quotidien Var Matin, il n’y aura pas de surveillance des plages cet été par le SDIS. La mairie interpelle le Conseil Départemental. La Seyne étant la ville qui participe le plus au financement de la mise en place des pompiers, le Maire a décidé de diminuer cette participation. D’où le problème.

7 – Modification du P.L.U. : Les informations concernant la modification partielle du P.L.U. sont disponibles aux services techniques. Des entretiens avec le commissaire enquêteur et les responsables des C.I.L. se tiendront dans le temps imparti pour cette modification. Quant à la révision du PLU, la mairie enverra des invitations par secteurs de la commune pour expliquer les enjeux. Gai Versant, Centre ville et les Mouissèques ont déjà participé à ces réunions. Notre secteur suivra bientôt.

8 – Invitations :

- – 05-05-15 : Inauguration de l’habitat pédagogique
- – 14-05-15 : Inauguration du salon « Esprit du Vin »
- – 27-05-15 : Vernissage de l’exposition « Vivre ensemble, un jeu d’enfant »
- – 27-05-15 : Cérémonie de la Journée Nationale de la Résistance
- – 28.05.15 : Vernissage de l’exposition Denis Herbillon rencontre Anne de Champagne
- – 29.05.15 : Vernissage de la fête des Arts contemporains
-

9 – Lu sans la presse :

- – Le 19.04.15 : Emissaire commun : Les derniers rescapés de l’horreur enfin à l’honneur
- – Le 20.04.15 : Les associations subventionnées devront peu à peu se tourner vers TPM
- – Le 21.04.15 : Avis de vide-greniers du CILLSOS
- – Le 21.04.15 : A Janas, un Leader Price en lieu et place du Casino
- – Le 23.04.15 : Le futur PLU s’annonce aux habitants du centre-ville
- – Le 23.04.15 : Au large des Sablettes, quand un sous-marin entraîne son ange gardien
- – Le 28.04.15 : Famille Bertolotto - Cinquante ans de ferronneries et serrureries
- – Le 04.05.15 : Voisins vigilants - Cambriolages : peut-on compter sur son voisin
- – Le 05.05.15 : Une soirée pour soutenir la petite Léa, avant son opération
- – Le 06.05.15 : Très haut débit à La Seyne et Six-Fours : les avancées
- – Le 13.05.15 : Un demi millier de munitions « traitées » au large de Toulon
- – Le 13.05.15 : Le futur PLU « expliqué » aux opérateurs de l’immobilier
- – Le 14.05.15 : Camp-Laurent : fin de travaux, fin de bouchons ?
- – Le 16.05.15 : Fin de saison pour le nettoyage forestier
- – Le 16.05.15 : Le SDIS prive La Seyne de surveillants de baignade !

10 – Tour de table : Alain ROZES nous informe que le câble électrique gênant dangereusement l’entrée de la propriété de M. José PEIRE, domaine du Cap Sicié n’a toujours pas été remis en état. Francis POURCHIER va envoyer une lettre de rappel.

11 – Vide grenier : Anne-Marie informe que le prochain vide grenier aura lieu le 20 juin. Chaque participant aura un règlement du C.I.L. Il se fera au profit de la maladie d’Alzheimer.

🚦 10h 00 Fin de la réunion du Bureau

**Prochaine réunion du Bureau à 9h00 et de Quartier N°3 à 10h00
le samedi 27 juin au Restaurant de l’Hacienda à Janas**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE QUARTIER N° 2

Secteurs 1- 3 – 4 - 16

Personnalités excusées :

M. le Maire retenu par une autre manifestation est remplacé par **M. ASTORE**
Mme **LEON Jocelyne**, adjointe de quartier sud

Personnalités présentes :

M. Claude ASTORE, Adjoint chargé de la sécurité
M. Marcel Paul MAGAGNOSC, Directeur général des services techniques
Mme Sandra TORRES, Conseillère régionale et municipale.

Le Président accueille les représentants de la municipalité et la cinquantaine d'adhérents et sympathisants du quartier qui ont répondu à notre invitation.

Il évoque les questions prévues à l'ordre du jour :

1) Route de Fabregas : Les piétons sont en insécurité sur cette voie.

Réponse de M. ASTORE : les travaux de mise en sécurité commenceront le 18 mai : peinture au sol, mise en place de plots J 11, acquisition des terrains fonciers pour élargir la voirie.

Coût de l'opération : 450.000 euros pour les terrains et 150.000 euros pour les travaux. Le budget accordé cette année pour la voirie est de 500.000 euros, les travaux s'étaleront sur plusieurs années. Toutes les autorisations ont été données, les travaux peuvent commencer.

Question adhérent : Quel est l'échéancier ?

M. ASTORE : 1° phase : une semaine de mise en place puis les travaux se feront en fonction du budget alloué. Ils devraient être terminés à la fin du mandat en cours.

Adhérent : Que va faire la municipalité pour lutter contre la vitesse excessive sur cette route ? Toujours le même perturbateur !

M. ASTORE : La vitesse est limitée à 30 sur ce secteur. Il faudrait trouver le créneau horaire du perturbateur pour pouvoir le verbaliser. La police municipale et la police nationale vont conjuguer leurs actions mais nous ne pouvons laisser des agents toute la journée ! Nous allons revoir les ralentisseurs qui ne sont plus efficaces et sont dangereux.

3) Pont de la Verne : Le virage au niveau du pont est dangereux, la question a déjà été posée mais rien n'a été fait.

M. ASTORE : M. le Maire est responsable des travaux faits sur la commune. Nous aurons une réunion de réflexions pour trouver une solution. La végétation qui gênait les piétons a été enlevée cette semaine.

Le Président : pourquoi ne pas mettre un feu tricolore ou alterner la circulation ?

M. ASTORE : cela provoquerait des embouteillages.

Adhérente : il faudrait enlever les 3 plots J 11 qui empêchent les piétons de passer et les obligent à marcher sur la route !

M. ASTORE : les services de la voirie vont aller sur place pour vérifier et enlever les plots dangereux.

Adhérent : Serait-il possible de mettre un passage protégé sur la route de Fabrégas au niveau du chemin de L'Oïde ?

M. ASTORE : oui, nous mettrons ce passage pour piéton dès que possible entre le pont de la Verne et le chemin de L'Oïde.

Le Président : Il faudrait faire vite, les estivants arrivent !

4) Accès corniche Merveilleuse en période estivale :

Le Président est formel : Le CILLSOS est opposé à l'ouverture estivale de cette corniche aux véhicules particuliers l'été !

M. ASTORE : La décision d'ouverture n'a pas encore été prise. Il y a eu une réunion de travail entre la préfecture, le conseil départemental, les pompiers et la mairie. Le conseil départemental et les pompiers sont pour l'ouverture. M. le Maire demande réflexion et propose plusieurs solutions :

- il existe une barrière en bas, l'employé municipal pourrait contrôler le flux des véhicules et limiter les accès entre 8 h et 19h.

- Les offices de tourisme pourraient distribuer des badges autorisant l'entrée.

- présence de la police sur le site.

Mme TORRES : « Je suis contre ce projet : nous manquons de policiers pour contrôler les intervenants, protéger la corniche et empêcher les incendies ».

Adhérent : Pourquoi pas un petit train ?

M. ASTORE : toutes les propositions seront analysées. Le danger vient surtout des estivants qui quittent la route principale.

Le Président : Le C.I.L. est favorable pour une navette qui partirait de l'office du tourisme jusqu'à Notre Dame du Mai point culminant où il y a une visibilité de Marseille à Hyères.

M. ASTORE récapitule les propositions de M. le Maire :

- Ouverture de 8h00 à 19h00

- Contrôle à la barrière par l'employé qui est déjà en poste (pas de frais supplémentaire !)

- Accès avec badge officiel

- Limitation du nombre de véhicules

- Voiture balai le soir pour « vider » le site

- Le tout en accord avec les offices de tourisme.

5) Chemin de Mar Vivo aux deux chênes :

Le Président souligne l'incivilité des usagers qui roulent trop vite dans le secteur de la Verdoulette. 10% embêtent 90% des habitants du secteur.

M. ASTORE : Rien n'est prévu. Nous essayons d'être dissuasifs pour les 10% qui ennuiement les autres. La police municipale ne peut pas être partout à la fois ! Solutions envisagées : ralentisseurs, radars pédagogiques, carrefour à feu déclenchés, rotations prévues par la police municipale.

Le Président : La police doit se montrer et verbaliser !

6) Panneaux d'informations :

Le Président : il faudrait mettre des panneaux d'informations concernant la faune et la flore de la côte tout le long du sentier du littoral pour sensibiliser les gens au problème des posidonies.

Le sentier du littoral doit être bien fléché. A partir du rond point des Deux Frères, interdire l'entrée sur les propriétés privées. Des portails seront mis en place pour en interdire l'accès aux piétons.

M. MAGAGNOSC : Les panneaux sur les posidonies et les oursins sont mis en place sur le territoire public. On trouve sur internet tous les renseignements concernant la faune et la flore du littoral. T.P.M. va remettre des panneaux et faire un itinéraire bis pour remplacer la partie du sentier qui s'est effondrée.

Adhérent : Il faudrait signaler le rond point des Deux Frères. J'ai récupéré les panneaux et je les ai rendus à la mairie.

M. ASTORE : Les panneaux que vous avez récupérés et rendus aux services concernés seront remis en place.

Adhérent : Le sentier du littoral est réservé aux piétons et non aux vélos ou aux plagistes qui vont sur les plages naturistes ! Les riverains du Baou-Rouge demandent l'interdiction pour les plagistes d'emprunter ce chemin.

M. ASTORE : Je transmets.

Mme TORRES : Il faudrait mettre des panneaux pour les posidonies ailleurs que sur les plages et demander l'accord aux propriétaires de les poser sur leur terrain.

7) Quartier Saint Georges : Le Président : Ce quartier se transforme en cité populaire où de très nombreux problèmes d'incivisme se multiplient, pas de structure d'accueil pour les jeunes et le terrain municipal a été vendu à un promoteur pour y réaliser 60 logements supplémentaires **quid de la charte de qualité de vie dans les quartiers** ! Une réunion publique pourrait être organisée à la maison St Georges pour écouter ce que les résidents de ce quartier ont à dire.

M. ASTORE : Le C.I.L avec Mme TORRES et le Conseil de Quartier étaient présents aux réunions de concertations concernant ce lotissement. M. le Maire a tenu ses engagements pour ce quartier qui a été ouvert il y a 15 ans à l'habitation : bâtiments, garages, commerces de proximités qui se sont transformés en habitations, un groupe scolaire avait été envisagé, les élèves ont été accueillis dans les écoles limitrophes, le projet a été annulé. Les usagers tournent dans ces bâtiments et la délinquance se situe sur le terrain municipal.

Réflexions de la municipalité concernant le terrain non utilisé :

Une maison intergénérationnelle y a été construite sur 250 m². La mairie a vendu du terrain à un promoteur pour y construire 60 logements. Avec l'argent de cette vente, sur 1000m², nous allons construire une crèche, un jardin de loisirs pour tous et un city stade pour les jeunes. Des projets ont été soumis à la population.

M. le Président : la situation devient ingérable, il n'y a pas de place de stationnement !

M. ASTORE : Il y a 2 zones concernées : 1 pavillonnaire et 1 pavillonnaire et immeubles. La ville essaie de pallier les difficultés des administrés. Un parking de 25 places a été mis à disposition des riverains : il est saturé, les gens se garent en bas alors que les garages ne sont pas utilisés.

Adhérente : Il faudrait prévoir un emplacement pour les jeunes des logements sociaux qui jouent dans la rue et créent des problèmes.

M. ASTORE : Il n'y a pas que les gens des logements sociaux qui créent de l'incivisme, des problèmes de stationnement ou autres. Il y a des garages qui ont été quittés, d'autres dans les maisons sont transformés en chambre et les voitures sont garées sur la voie publique ! La mairie ne peut pas intervenir, seul un véhicule mal stationné peut-être verbalisé ! Nous allons construire un city parc pour la jeunesse, un jardin pour tous et une crèche pour les tout petits.

Mme TORRES : Je m'oppose à la construction de ces 60 logements, cela va amener davantage d'insécurité et d'incivisme.

M. ASTORE : L'argent de ce terrain vendu, permettra de créer un endroit où les enfants qui jouent au ballon, font du vélo ou autres activités ne soient plus une menace d'insécurité pour certains.

Le tout à l'égout a été installé là partout dans les lotissements.

Le Président : Nous demandons à la mairie d'être vigilante et de régler les problèmes.

8) Réglementation sur le brûlage des végétaux : Le président : Il y a des zones limitées où le brûlage est autorisé. Partout ailleurs la loi doit être respectée !

M. ASTORE : Il n'y a pas beaucoup de contrevenants, la police verbalise.

Adhérente : Que faire des végétaux ?

M. MAGAGNOSC : La déchetterie fonctionne bien. Un ramassage porte-à-porte a été mis en place, il autorise 3 m³ par famille et par semaine, les végétaux doivent être coupés et attachés en fagots. Si le volume est trop important, il y a des sociétés dans le privé qui font le travail. Tout ne doit pas être public, il faut aussi faire travailler le privé sinon c'est la taxe des ordures ménagères qui va augmenter ! C'est une loi nationale, pas communale. Si nous mettons des bennes, elles seront vite remplies de gravats et autres déchets ! Chacun doit être responsable.

9) Voisins vigilants : Le président : Quand la mairie va-t-elle prendre en compte cette mesure de sécurité ?

M. ASTORE : À ce jour, M le Maire ne souhaite pas la mise en place des « voisins vigilants ». Il ne veut pas de milice parallèle à La Seyne. Les voisins s'entraident dans les lotissements, surveillent et interviennent en cas de danger ou appellent la police qui fait régulièrement des rondes.

10) Qu'est-ce qu'un éco quartier ?

Réponse de Mme Denise REVERDITO par mail : « un éco quartier doit respecter tous les principes du développement durable par :

La nécessité de faire du projet en impliquant tous les acteurs de la ville.

La contribution à l'amélioration du quotidien, la mise en place d'un cadre de vie saine et sûre favorisant le vivre ensemble.

La participation au dynamisme économique et territorial.

La promotion d'une gestion responsable des ressources et de l'adaptation au changement climatique.

C'est un projet qui respecte la qualité de vie et les besoins des habitants mais aussi l'avenir de nos enfants en prenant en compte la protection de l'environnement et les changements climatiques. »

12) Ravages des sangliers : Le Président : De nombreuses plaintes sont déposées pour les dégâts faits par les sangliers.

M. le Président des chasseurs seynois : De nombreuses battues sont mise en place mais sont mal vues par les promeneurs, cyclistes, ramasseurs de champignons, ou dangereuses si elles ne sont pas concertées. Des chiens ont été tués ! 30 pancartes sont mises en place pour prévenir les battues, les dates sont sur le site du chasseur seynois. Il faut respecter les panneaux « battues en cours ». En 2014 les chasseurs varois ont payé 1 million 700.000 euros pour les dommages commis aux agriculteurs en 2013. Après contrôles beaucoup plus précis en 2014, il s'avère que les chiffres ont été surévalués par les agriculteurs et qu'en réalité les dégâts sont bien moins importants. Il y a des chasseurs tireurs à l'arc qui interviennent dans les lotissements pour abattre les sangliers. Surtout ne pas nourrir les sangliers, ils s'installeront dans le lotissement. Leur population sur la Seyne est estimée à environ 30. N'hésitez pas à téléphoner si vous avez des soucis avec les sangliers, nous vous enverrons un chasseur à l'arc moins dangereux en lotissement qu'armé d'un fusil et nous ferons une bonne daube avec l'animal !

🚩 12h 00 Fin de la réunion de quartier N°2

Le rédacteur
Francis POURCHIER

La Secrétaire Générale
Christiane LEGER

Le Président du CILLSOS
Jean-Claude BARDELLI

Copies à:

- **M. le Maire de la Seyne sur Mer**
- **Mesdames et Messieurs les Adjoints et Conseillers municipaux aux bons soins de M. le Maire**
- **M. le Conseiller Départemental du Canton la Seyne Nord**
- **M. le Conseiller Départemental du Canton la Seyne Sud-Saint Mandrier**
- **M. le Commissaire Fabrice BUIL, Police Nationale**
- **M. TIRION Pôle Proximité Population Prévention, Gestion de Proximité Seynoise**
- **M. le Directeur de la Police municipale**
- **MM. les directeurs des agences Var Matin et la Marseillaise de la Seyne**
- **M. DECHIFRE correspondant de Var Matin**
- **COLLECTIF des CIL**
- **Lotissements adhérents (20 + 4 correspondants de secteurs)**
- **Membres du C.A (16)**
- **Info/diffus 1- 2- 3- 4**
- **Archives CILLSOS 2015**